



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-199

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DRHM/BRH

R02-2020-09-09-002 - Arrêté commission de surveillance examen professionnel de contrôleur des services techniques de classe normale du ministère de l'intérieur- session 2020 (2 pages)

Page 3

R02-2020-09-09-001 - Arrêté portant constitution de la commission chargée de la surveillance de l'examen pro pour l'accès au grade de SACN Session 2020 (2 pages)

Page 6

PREFECTURE MARTINIQUE - DRHM/BRH

R02-2020-09-09-002

Arrêté commission de surveillance examen professionnel
de contrôleur des services techniques de classe normale du
ministère de l'intérieur- session 2020

Fort-de-France, le

2020

**ARRÊTÉ
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION
CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CONTRÔLEUR
DES SERVICES TECHNIQUES DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

Le Préfet de la Martinique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie électronique ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2011-1988 du 27 décembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 04 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

VU l'arrêté du 29 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 07 août 2020 portant report du calendrier de l'épreuve d'admissibilité à l'examen professionnel ouvert par arrêté du 29 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 07 août 2020 portant adaptation des épreuves de l'examen professionnel, ouvert au titre de l'année 2020, pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er : Il est constitué une commission de surveillance chargée de contrôler la régularité du déroulement de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2020 qui se déroulera le jeudi 10 septembre 2020 de 7h00 à 10h00 à la préfecture de la Martinique - salle de formation du bâtiment Erignac - rue Louis Blanc à Fort-de-France.

Article 2 : Cette commission est composée comme suit :

Président : Monsieur Pierre-Louis COUDERT, CAIOM, attaché principal d'administration, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens ;

Membres :

- Mme Maryse CARMEL, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, bureau des ressources humaines de la direction des ressources humaines et des moyens ;

- Mme Annette MADELAINE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, bureau des Ressources Humaines de la direction des ressources humaines et des moyens ;

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 04 SEPT 2020

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens



Pierre-Louis COUDERT

Affaire suivie par : ANNETTE Isabelle
Préfecture de la Martinique
Direction des ressources humaines et des moyens / BRH
BP 647/648
97262 Fort-de-France CEDEX
Tél. : 05 96 39 36 13
Mél. : isabelle.annette@martinique.pref.gouv.fr
www.martinique.pref.gouv.fr

PREFECTURE MARTINIQUE - DRHM/BRH

R02-2020-09-09-001

**Arrêté portant constitution de la commission chargée de la
surveillance de l'examen pro pour l'accès au grade de
SACN Session 2020**

ARRETE
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION
CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2020-

Le Préfet de la Martinique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires , ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2016-517 du 26 avril 2016 relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les années 2016 à 2020 ;

VU l'arrêté du 29 avril 2016 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer pour les années 2016 à 2020 ;

VU l'arrêté du 07 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 06 mars 2020 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ouvert au titre de 2020 ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2020 portant adaptation des épreuves de l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2020 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 portant report du calendrier de l'épreuve d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ouvert par arrêté du 7 janvier 2020 ;

VU l'arrêté du 24 août 2020, fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer - session 2020 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E :

Article 1er : Il est constitué une commission de surveillance chargée de contrôler la régularité du déroulement de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer prévue le jeudi 10 septembre 2020 de 07 h 00 à 10 h 00 au salon Caraïbes 2 du Palais des Congrès de Madiana à Schoelcher.

Article 2 : Cette commission est composée comme suit :

Président : Monsieur Pierre-Louis COUDERT, CAIOM, Directeur des ressources humaines et des moyens ;

Membres :

Madame Nadiège VICTORIN-GALIM, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des ressources humaines ;

Madame Alice VAILLANT, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du SIDPC ;

Madame Gina RAVAUD, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer au bureau des ressources humaines ;

Madame Isabelle ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer au bureau des ressources humaines.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Martinique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le

09 SEPT 2020

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Pierre-Louis COUDERT



Affaire suivie par : ANNETTE Isabelle
Préfecture de la Martinique
Direction des ressources humaines et des moyens / BRH
BP 647/648
97262 Fort-de-France CEDEX
Tél. : 05 96 39 36 13
Mél. : isabelle.annette@martinique.pref.gouv.fr
www.martinique.pref.gouv.fr